

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 14 novembre 2022, à 19 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
MM. les conseillers	Mario GAUMONT Raynald DUGUAY

SONT ABSENTS

M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Gilles FOURNIER Roger VIGNOLA

sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 2

JOURNALISTE: 0

La greffière, M^e Ariane CAMIRÉ, constate le défaut de quorum à 19 h.

2022-11-350

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que la greffière constate à 19 h 30 qu'il y a absence de quorum;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'ajourner la séance ordinaire du 14 novembre 2022, à 19 h au lundi 21 novembre 2022, à 19 h.

**Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée**

**M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière**

AC/rlb

**Alain THIBAUT
Maire**